



Procès-verbal

Conseil Municipal du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 21

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, ~~Michelle JAUNATRE~~, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile BOURREAU, Maxime BUSSARD, ~~Marie-Claude GARNIER~~, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, ~~Vincent GARRIOU~~, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, ~~Florence THIBERT~~, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Michelle JAUNATRE donne pouvoir à Laure BESLIER
Vincent GARRIOU donne pouvoir à Françoise THOUZEAU
Florence THIBERT donne pouvoir à Rémi AMAILLAND

ABSENTE : Marie-Claude GARNIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Chantal BARBEREAU a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

ORDRE DU JOUR

2026-001 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

2026-002 - Fixation des tarifs pour les enfants scolarisés en élémentaire et maternelle des communes extérieures pour l'année 2025-2026

2026-003 - Convention de partenariat relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) - avenant

2026-004 - Dénomination de voie : prolongation du chemin du Moulin du Breuil

2026-005 - Modification du tableau des effectifs

2026-006 - Renouvellement de l'adhésion à la médecine préventive du CDG 44

2026-007 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

2026-008 - Suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles

2026-009 - Vote des tarifs 2026

2026-010 - Vote des subventions 2026 accordées aux associations

2026-011 - Fournitures scolaires 2026

2026-012 - Présentation et vote du budget primitif 2026

Questions diverses

2026-001 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Laure BESLIER

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le 9 décembre 2025.

DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € Observations
2/03/26	POLLENIZ	Concours divers (cotisations)	617,65 €
2/03/26	ASSOCIATION SUD LOIRE AVENIR	Cotisation 2026	60,00 €
2/03/26	ASS MAIRES PAYS RETZ	Cotisation 2026	25,00 €
2/03/26	ASS FEDERATIVE DEP MAIRES DE LA	Concours divers (cotisations) 2026	712,59 €
2/03/26	BEAUMONT VIRGINIE	Frais de déplacement course Hyper u La Montagne les 19-09-2025	10,80 €
2/03/26	PRESSE-OCEAN SERPO	Renouvellement abonnement du 27-02-2026 au 25/02/2027	395,00 €
2/03/26	TUGEC	Elaboration plan guide opérationnel cœur de bourg, cœur de ville - Ingénierie VRD phase 1 et 2	5 850,00 €
2/03/26	SUPER 8	Mission Paysage pour l'aménagement de la cour de la cour de l'Ecole Jules Verne Phase 2	5 880,00 €
2/03/26	CDVIA	Elaboration plan guide opérationnel cœur de bourg, cœur de ville - Mobilité, déplacements fin	3 510,00 €
2/03/26	C2J	Elaboration plan guide opérationnel cœur de bourg, cœur de ville phase 3 et final	1 950,00 €
2/03/26	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification périodique ERP divers Bâtiments	644,65 €
2/03/26	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification périodique d'échafaudage roulant divers	436,39 €
2/03/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Redevance Copie copier CTM du 28-02 au 27-05-2026	385,21 €
2/03/26	LACOSTE	Fournitures scolaires Jules Verne	270,32 €
2/03/26	AZERGO	1 clavier pour GRH et Secrétariat générale + 1 support pc portable	480,00 €
27/02/26	SODIRETZ	Pâtisseries pour l'Animation festive du 29-01-2026 pour les Aînés	363,20 €
27/02/26	SADEL SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires Jules Verne	111,90 €
27/02/26	ACTUEL VET	Chaussures pour Chloé de l'Espace Enfance taille 39	53,51 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	5 Rouleaux de scotch et 1 prise USBC Accueil	38,44 €
27/02/26	LEROY MERLIN	Diverses Fournitures CTM	272,64 €
27/02/26	LEROY MERLIN	Lampe cabane à dons et peinture	91,80 €
27/02/26	GAMA29	Produits d'entretien divers Bâtiments	342,46 €
27/02/26	GAMA29	Fournitures d'entretien CTM	15,71 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Divers Alimentation pour diverses manifestations	9,14 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Divers Alimentation diverses manifestations Mairie	122,63 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation 04-02-2026 MJB	72,33 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Carburants 10-02-2026 CTM	100,00 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Carburants 19-01-2026 CTM	105,04 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Carburants 02-01 MJB et 13-01 CTM	102,19 €
27/02/26	NANTES METROPOLE	Attribution de compensation de Février à Décembre 2026	70 788,91 €

27/02/26	SIACI SAINT HONORE (VIVINTER)	Cotisations pour assurance du personnel 2026 IRCANTEC	2 781,60 €
27/02/26	SIACI SAINT HONORE (VIVINTER)	Cotisations pour assurance du personnel 2026 CNRACL	47 190,48 €
27/02/26	LES ALCHIMISTES DE LOIRE ATLANTIQUE	Collecte et traitement des biodéchets au restaurant scolaire	188,10 €
27/02/26	CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNE	Concours divers (cotisations)	288,00 €
27/02/26	STE D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	30 Tickets de bus MJB	54,00 €
27/02/26	SODEXFRANC (SUPER U BOUAYE)	Alimentation et nappes pour les nouveaux habitants le 10-01-2026	221,92 €
27/02/26	PROFIL SPORTS OCEAN MANCEAU	Filets football et capuchons buts	153,60 €
27/02/26	FOUSSIERS	sac aspirateur à copeaux et gaine aspiration CTM	150,76 €
27/02/26	FOUSSIERS	Lame de scie à ruban et à bois CTM	59,33 €
27/02/26	FOUSSIERS	Lame de scie à ruban C75 CTM	55,19 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation et Fournitures éducatives alsh vacances de	244,45 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation MJB le 11-02-2026	17,15 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation vacances de février 2026 MJB le 16/02/2026	337,69 €
27/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation et 1 poêle tefal le 17-02-2026 MJB	99,97 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Makita P-36887 – Pack 5) 100 x 610 mm CTM	22,75 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Disques abrasifs 125mm - grain de 80 - 25 pièces-DT3113-QZ CTM	25,46 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Bosch 3x Bande abrasive PRO Paint on Wood and Hardwood	12,94 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Lot de 2 guides porte coulissante CTM	29,04 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Disques abrasifs pro paint 125mm grain 60 (25 pièces) CTM	26,64 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	2 Pièces silicone lavage oculaire CTM	7,99 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Brandes abrasives 100x610mm pour bois métal 60 pouces CTM	38,12 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	12 bols en verre 310ml pour diverses manifestations	25,09 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	Bouchons à lamelles ronds 48mm pour tube rond CTM	21,57 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	1 Souris Secrétariat générale	12,92 €
27/02/26	AMAZON BUSINESS	1 lot de 5 joints pour raccord côté valve CTM	11,45 €
27/02/26	ICI MEME SCOP	Elaboration d'un plan guide opérationnel cœur de bourg, cœur de Ville Solde	8 358,00 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz G.S. Jules Verne du 18-10-2025 au 17-11-2025	2 600,77 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	GAZ Vestiaires Stade du 20-10 au 19-11-2025	313,36 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Vestiaires Stade du 20-11 au 19-12-2025	533,36 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Salle Municipale-MJB du 18-11 au 17-12-2025	589,91 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Bibliothèque du 18-11 au 17-12-2025	558,87 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz G.S. Jules Verne du 18-11 au 17-12-2025	5 304,64 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Commerce Annexe du 20-11 au 19-12-2025	403,24 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Bibliothèque du 18-10-2025 au 17-11-2025	360,35 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Salle Municipale - MJB du 18-10-2025 au 17-11-2025	355,09 €
26/02/26	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Commerce Annexe du 20-10-2025 au 19-11-2025	281,43 €
26/02/26	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Divers Bâtiments du 22-11-2025 ai 23-12-2025	6 299,17 €
26/02/26	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Divers Bâtiments du 20-10-2025 au 22-11-2025	4 420,10 €
26/02/26	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	Emp. 11CA échéance du 15/01/2026 (11CA-TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE)	6 910,10 €

26/02/26	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN (CAFFIL)	Emp. 02DCL échéance du01/01/2026-Extension Jules Verne	10 724,17 €
26/02/26	SOUDANI-HUCHET CHLOE	Frais de déplacement courses Brains-La Montagne ALSH	6,84 €
26/02/26	GIRAUDEAU Isabelle	Frais de déplacement formation à la Roche sur Yon le 16-01-2026 sur l'installation du conseil municipal	51,84 €
26/02/26	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Local club stade de 2026	724,32 €
26/02/26	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Mairie de 2026	540,00 €
26/02/26	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Rest.Scol.de 2026	540,00 €
26/02/26	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Centre Technique Municipal de 2026	540,00 €
26/02/26	EQUIP'SERVICE	Maintenance matériels de cuisson froid, préparation, laverie	1 502,34 €
26/02/26	JT AUTO	Vidange Mercedes CTM le 06-02-2026	306,58 €
26/02/26	ESAT HORTICAT	Chrysanthèmes novembre 2025	197,80 €
26/02/26	LIBRAIRIE COIFFARD	Livres Bibliothèque	762,30 €
26/02/26	POINT P	Fournitures de petit équipement cabane à dons	122,12 €
26/02/26	O'BRICO (BRICO PRO)	1 Abattant wc Mairie Haut Cuvette WC école Jules Verne	127,91 €
26/02/26	CD LELEC (CEDEO)	Protection mousse et robinet CTM	76,55 €
25/02/26	LOCAPOSTE	Frais d'affranchissement Machine à affranchir au 31-01-2026	181,93 €
25/02/26	SODIRETZ	Alimentation pour les animations festives du 29-01-2026	144,88 €
25/02/26	EPERVRIER CHRISTOPHE	35 repas personnel pour les vœux le 05-12-2026	591,00 €
25/02/26	CHATEAU DE LORIERE	10 Cartons de mousseux excellence, 5 cartons de	610,20 €
25/02/26	ASSOCIATION REPOUSSE	Atelier Grainethèque (A récupérer une repousse à BRAINS)	300,00 €
25/02/26	L'ETAT CIVIL EN LIGNE	Abonnement à la vie communale et Départementale de 2026	151,10 €
25/02/26	BARRE RICHARD	Retrait dépôt sauvage métairie neuve le 09-02-2026	1 365,00 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Abonnement en unité de temps du 18-01 au 17-04-2026	157,50 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer copieur Mairie Bas du 01-01 au 31-03-2026	310,80 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer copieur Ecole Ste Anne du 01-01 au 31-03-2026	256,80 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Ipc 55 - Technique impression Ecole Sainte Anne du 01-01 au 31-03-2026	223,80 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Redevance copie Enfance du 01-01 au 1-03-2026	616,55 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Forfait technique impression IPC40 - copieurs Jules Verne, Mairie	565,80 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Location copieurs Mairie Bas du 19-12-2025	315,98 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Location copieurs Jules Verne, Mairie Annexe, Mairie Haut du 19-12-2025	1 254,89 €
25/02/26	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer copieur Enfance, Jules Verne, Mairie haut, Mairie Annexe et la solution drive du 01-01 au 31-03-2026	1 365,42 €
25/02/26	BUREAU VALLEE	Diverses fournitures administratives	330,95 €
25/02/26	SASU ACCU TRUCK	Piles pour montage batteries	45,86 €
25/02/26	IDBOIS	Bois pour refaire les marches jardins du bourg pour aller vers la vers la salle polyvalente	751,20 €
23/02/26	Centre de Gestion VENDEE	ARE suivi chômage CAROFF Olivier de janv. à Déc.2024-Janv,	252,00 €
23/02/26	LOCAPOSTE	Frais d'affranchissement Machine à affranchir au 31-12-2025	939,64 €
23/02/26	LE CITRON VERT	2 Repas pour les Artistes suite à l'animation festif des Aînés du 29-01-2026	39,60 €

23/02/26	REPAR'STORES	stores salle Joseph Albert (rue de la pilaudière)	813,67 €
23/02/26	IGIENAIR	Contrôle de l'air et du CO2 dans les divers Bâtiments	1 075,20 €
23/02/26	PITNEY BOWES	Location machine à affranchir pour 2026	593,96 €
23/02/26	NILFISK ADVANCE	Contrats de prestations de services autolaveuses	558,84 €
23/02/26	GRAPHICOM	500 Enveloppes imprimées format C4 sans fenêtre 229x324mm	230,40 €
23/02/26	YESSS ELECTRIQUE	1 Bloc de secours	48,78 €
23/02/26	YESSS ELECTRIQUE	8 Ampoules leds Mairie	142,70 €
23/02/26	PROFIL SPORTS OCEAN MANCEAU	2 Stops chute des 2 paniers de basket Salle Polyvalente	1 413,60 €
23/02/26	NILFISK ADVANCE	Embouchure aspirateur CTM	68,52 €
23/02/26	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement CTM, Disjoncteur Stade	209,04 €
23/02/26	LEROY MERLIN	Enduit pour mur espace enfance et vis divers CTM	36,96 €
23/02/26	PHARMACIE DE BRAINS-BOURDET	Produits pharmaceutiques	80,77 €
23/02/26	CPAM	Prestations versées à tort à la mairie de BRAINS pour BOUCA Kelly	3 533,20 €
18/02/26	MANUTAN COLLECTIVITES	Aménagement et mobilier (1 Tapis modulables bleu et vert/1 lot de 10	704,44 €
18/02/26	LIBRAIRIE COIFFARD	Kamishibai Bibliothèque	318,50 €
18/02/26	SABOT	Pose de Carrelage et Faïence Foot wc PMR	4 644,00 €
16/02/26	GUSO	Cotisations Spectacle des Aînés le 29-01-2026	122,57 €
16/02/26	GUSO	Cotisations Spectacle des Aînés le 29-01-2026	325,60 €
16/02/26	ACTUM-NEXO	Téléphonie hébergée 10 licences et portables portable de Janvier 2026	2 214,31 €
16/02/26	ACTUM-NEXO	Téléphonie hébergée 10 licences et portables portable de décembre	1 164,45 €
16/02/26	Imprimerie ALLAIS S.A.S.U	400 Cartes de voeux du maire format 14 x 14 cm plié x 28 cm	552,00 €
16/02/26	PAGEAU SERGE	Spectacle des Aînés le 29-01-2026 (Chanteur)	120,00 €
16/02/26	MEMOIRES DE BRAINS	Bulletins sur la commémoration 39/45	136,00 €
16/02/26	BLONDEL BRUNO	Spectacle des Aînés le 29-01-2026 (Imitateur)	431,84 €
16/02/26	ICI MEME SCOP	Etudes et recherches	0,00 €
16/02/26	YANEO	Réparation Vestiaires Foot (chauffe eau)	760,55 €
16/02/26	YANEO	Réparation d'une alimentation dans le plafond des wc en cuivre par une manchette en cuivre soudé suite à une fuite au plafond de la salle polyvalente	159,08 €
16/02/26	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	Vérification porte automatique Accueil Mairie du 01-01 au 31-12-2026	524,95 €
16/02/26	ARMONYS RESTAURATION	Prestation gestion Repas et Goûters ALSH de Janvier 2026	681,65 €
16/02/26	ARMONYS RESTAURATION	Prestation Gestion Repas Rest.Scol. et Petits déjeuners et goûters APS de janvier 2026	14 900,12 €
4/02/26	NANTES METROPOLE	Attribution de compensation de janvier 2026	6 435,00 €
4/02/26	LES ALCHIMISTES DE LOIRE ATLANTIQUE	Collecte et traitement des biodéchets au restaurant scolaire	733,84 €
4/02/26	FARAGO LE CARRE	Dératisation Garage de la Forge	262,66 €
4/02/26	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES	Contribution 2026	110,00 €
4/02/26	ASM CONSULTANT	Frais d'absence Formation AIPR LARDIERE Charly le 12-12-2025	106,28 €
4/02/26	ASM CONSULTANT	Formation Gestes et Postures GIRAUDINEAU-LARDIERE-JAHAN	480,00 €
4/02/26	OUEST FRANCE	Renouvellement Journal Ouest-France du 11-02-2026 au 11-02-2027	493,00 €
4/02/26	OCI OUEST (ILIANE)	Régie Technicien 1/2 journée de Janvier 2026	708,00 €
4/02/26	DECALOG SOFTWARE	Maintenance Décalog Bibliothèque 2026	1 005,64 €
4/02/26	JT AUTO	Remplacement courroie et galet de tendeur du ford transit CTM	403,20 €

4/02/26	JT AUTO	Remplacement levier de vitesse Camion Mercedes CTM	406,68 €
4/02/26	GILEDUC	Fournitures scolaires Jules Verne	201,00 €
4/02/26	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires Jules Verne	94,41 €
4/02/26	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires Jules Verne	45,02 €
4/02/26	EDITIONS SED	Fournitures scolaires Jules Verne	94,00 €
4/02/26	AMAZON BUSINESS	100 Chemises de classement GRH	24,95 €
4/02/26	PROLIANS VAMA DOCKS	Bombe, rubalise et patin pour échelle CTM	158,77 €
4/02/26	IDBOIS	Bois pour terrasse en pin G.S.Jules Verne	80,74 €
4/02/26	AMAZON BUSINESS	1 Tableau Véléda Espace enfance	40,84 €
4/02/26	AMAZON BUSINESS	1 Vitrine extérieure Foot	105,98 €
4/02/26	SODISUD (HYPER U)	Tablettes pour lave vaisselle Espace enfance	55,50 €
4/02/26	GAMA29	Produits d'entretien divers Bâtiments	225,19 €
4/02/26	GAMA29	Divers produits d'entretien divers Bâtiments	753,00 €
4/02/26	10 DOIGTS	Diverses fournitures éducatives ALSH	384,92 €
4/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation 15-01-2026 MJB	68,30 €
4/02/26	SODISUD (HYPER U)	Alimentation 14-01-2026 MJB	47,57 €
4/02/26	SODISUD (HYPER U)	Croquette chien, pochette véléda, raclette voiture, dosette café CTM	65,04 €
4/02/26	SODISUD (HYPER U)	Cidre et jus de pomme pour la galette des bénévoles de la Bibliothèque	23,54 €
28/01/26	BOUAYE	Participation financière foncier piscine (à bouaye) métropolitaine	8 427,18 €
28/01/26	SPEC MADELAINE-BRISSET	Assurance protection juridique	742,59 €
28/01/26	SMACL ASSURANCES SA	Assurance Dommages aux biens N°C2025-12018 de 2026	9 059,50 €
28/01/26	SMACL ASSURANCES SA	Assurance Responsabilités N°C2023-8366 pour 2026	1 699,23 €
28/01/26	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Bris de Machines	321,44 €
28/01/26	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Mission Collaborateur	463,03 €
28/01/26	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Flotte (Véhicules)	4 203,11 €
7/01/26	SABOT	Peinture des portes de placard mairie principale dans les bureaux	2 688,00 €
7/01/26	SABOT	Peinture Bureau Accueil Mairie en gris Bratislava	1 122,00 €
			289 080,63 €

2026-002 - Fixation des tarifs pour les enfants scolarisés en élémentaire et maternelle des communes extérieures pour l'année 2025-2026

Rapporteur : Jean-Noël HUVELIN

La répartition des dépenses de fonctionnement des élèves scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, en dehors de leur commune de résidence, est fixée par l'article L212-8 du code de l'Éducation. Les années précédentes, le montant de la contribution de la commune de résidence était indiqué par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN).

Les communes de l'agglomération nantaises ont été informées qu'il leur appartenait désormais de procéder à ce calcul.

Les éléments d'actualisation des montants suivent l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Ensemble hors tabac Identifiant 001764305 - sur un an de janvier à janvier.

Ainsi, sur la base de cet indice publié récemment par l'INSEE, l'évolution pour l'année scolaire 2025-2026 s'établit à + 0.57 %), Indice en décembre 2025 : **119.24 (119.08 en 2024)**.

Ce qui porte les montants, compte tenu des arrondis, à :

- 506 € (contre 503 € en 2025) pour un élève en école maternelle,
- 357 € (contre 355 € en 2025) pour un élève en école élémentaire.

Ainsi, la participation des communes de résidence, pour l'année scolaire 2025-2026, sera basée sur ces tarifs pour chaque enfant inscrit dans une école publique de la ville suite à un avis favorable de la commune de résidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE ces tarifs, identiques pour toutes les communes de la Métropole.**

2026-003 - Convention de partenariat relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) - avenant

Rapporteur : Magali ROUDOUKINE

Dans une logique de coopération intercommunale et de solidarité territoriale, les communes de Bouaye, Brains, Saint-Aignan de Grand Lieu et Saint-Léger-les-Vignes ont conclu une convention visant à assurer le maintien des services et missions de conseil, d'information et d'échange à destination des parents, des assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s (AMA) et des différentes structures partenaires, par l'intermédiaire du Relais Petite Enfance (RPE).

La convention arrivant à échéance et compte tenu du renouvellement de mandat municipal de mars 2026, il est proposé de conclure un avenant prolongeant ladite convention d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prolongation permettra de mener un travail approfondi et concerté consistant à établir un bilan partagé du service, à identifier les attentes respectives des parties prenantes et à réinterroger la dynamique collective portée par le RPE, avec l'accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette période transitoire offrira également un cadre propice à la définition, dans des conditions plus sereines, des orientations futures du service ainsi que des modalités de coopération intercommunale auxquelles les communes souhaiteront souscrire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la prolongation de la convention de partenariat relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026,**
- **AUTORISE Madame le Maire à réaliser toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.**

2026-004 - Dénomination de voie : prolongation du chemin du Moulin du Breuil

Rapporteur : Rémi AMAILLAND

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la voie le « chemin du Moulin du Breuil » est dénommée sur sa partie allant de la rue de l'Acheneau jusqu'au carrefour avec la rue du Moulin du Breuil.

Considérant qu'en prolongation du chemin du Moulin du Breuil, la voie de desserte n°0240939 de deux habitations et d'un lot à bâtir n'est pas dénommée.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du Maire ».

Considérant que la dénomination de la voie numérotée n°0240939, sur sa portion allant du chemin du Moulin du Breuil vers la rue du Petit Pesle, est présentée au Conseil Municipal afin de clarifier l'adressage des habitations et du lot à bâtir jouxtant cette portion de voie.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de la portion de voie identifiée précédemment et sur le plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROLONGE le chemin du Moulin du Breuil sur sa portion allant de la croisée avec la rue du Moulin du Breuil vers la rue du Petit Pesle telle qu'identifiée au plan joint en annexe,**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2026-005 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Laure BESLIER

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal du 01 juillet 2025,

Considérant la nécessité de supprimer des postes qui ne correspondent plus aux besoins suite à des départs d'agents et des recrutements sur des grades différents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME un poste d'adjoint administratif à 28.00 h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 35h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à 33.56 h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à 33.99 h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à 33.82 h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à 20.71 h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'atsem principal de 2^{ème} classe à 35.00 h au 15 mars 2026**
- **SUPPRIME un poste d'atsem à 35.00h au 15 mars 2026**

2026-006 - Renouvellement de l'adhésion à la médecine préventive du CDG 44

Rapporteur : Laure BESLIER

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique (CDG 44) assure le fonctionnement du service médecine préventive à l'égard des agents territoriaux des collectivités et établissements territoriaux du département conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au chapitre I du Titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

La convention, annexée à la présente délibération, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de prévention pour l'exercice de ses missions définies au chapitre II du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 ; et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

La présente convention est conclue pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement, un de ses adjoints, à signer la convention de renouvellement d'adhésion, annexée à cette délibération et à prendre toutes les dispositions portant sur son application.**

2026-007 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Rapporteur : Magali ROUDOUKINE

Dans le cadre de la préparation budgétaire, la commune a souhaité disposer d'une analyse objective et prospective de sa situation financière par la réalisation d'un audit confié à un cabinet spécialisé.

Cet audit met en évidence une évolution préoccupante de l'équilibre financier communal, liée notamment :

- à la hausse durable des coûts de fonctionnement supportés par les collectivités (énergie, inflation, prestations et marchés publics),
- à l'augmentation des charges obligatoires (CNRACL)
- à une progression des recettes moins dynamique que celle des dépenses,
- ainsi qu'à la nécessité de maintenir un niveau d'investissement permettant de préserver le patrimoine communal et de répondre aux besoins des habitants.

Sans action corrective, cette évolution conduirait progressivement à une diminution de la capacité d'autofinancement de la commune.

Dans ce contexte, l'audit recommande d'agir dès à présent afin de restaurer durablement les marges financières de la commune, plutôt que de subir ultérieurement des ajustements plus contraints.

La municipalité fait donc le choix d'une mesure de responsabilité consistant à ajuster les taux de fiscalité communale afin de :

- préserver la qualité des services publics locaux,
- maintenir les capacités d'entretien et d'investissement,
- sécuriser durablement la situation financière communale,

Cette évolution s'inscrit parallèlement dans une démarche continue de maîtrise des dépenses communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUGMENTE la fiscalité de 5%,**
- **APPROUVE la modification des taux de fiscalité communale telle que présentée.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379,1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE les taux d'imposition en 2026 comme suit :**

Désignation	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,78 %	37,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67,13 %	70,49 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires	18,33 %	19,25 %

- **AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **CHARGE Madame le Maire de NOTIFIER cette décision aux services préfectoraux.**

2026-008 - Suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles

Rapporteur : Magali ROUDOUKINE

Dans le cadre de la préparation budgétaire, la commune a réalisé un audit financier afin d'analyser l'évolution de sa situation financière et d'identifier les leviers permettant de préserver durablement sa capacité d'action.

Cet audit met en évidence une progression des charges communales plus rapide que celle des recettes, dans un contexte d'augmentation des coûts de fonctionnement et d'entretien des équipements publics.

Afin de maintenir la qualité des services publics, l'audit recommande notamment l'optimisation des ressources fiscales communales.

Parmi les leviers identifiés figure la suppression de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties applicable pendant deux ans aux constructions nouvelles. Cette mesure permet une amélioration progressive des recettes communales, en cohérence avec l'arrivée de nouveaux habitants générant des besoins supplémentaires en services publics et équipements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction durant les deux années suivant leur achèvement,

Vu les dispositions permettant aux communes de supprimer, pour la part communale, cette exonération,

Considérant la nécessité de préserver durablement l'équilibre financier de la commune,

Considérant les conclusions de l'audit financier réalisé en 2025, recommandant notamment l'optimisation des recettes fiscales afin de maintenir la capacité d'investissement et la qualité des services publics locaux,

Considérant que la suppression de cette exonération permet une amélioration progressive et durable des ressources fiscales communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SUPPRIME**, pour la part communale, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1383 du Code Général des Impôts pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction,
- **CHARGE** Madame le Maire de **NOTIFIER** cette décision aux services fiscaux dans les délais réglementaires.

2026-009 - Vote des tarifs 2026

Rapporteur : Jean-Noël HUVELIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à compter du 1er avril 2026, les tarifs communaux ci-dessous

« Lundi Cinéma » <i>à compter du 1^{er} avril 2026</i>		
Désignation	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Une place simple	2.50 €	2.50 €

Tarifs APS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2026</i>		
Quotient Familial CAF	COMMUNE	HORS COMMUNE
moins de 600	0.46	0.61
600 à 800	0.50	0.66
800 à 1000	0.56	0.71
1000 à 1200	0.61	0.76
1200 à 1400	0.66	0.82
1400 à 1600	0.72	0.89
1600 à 1800	0.78	0.96
1800 à 2000	0.85	1.03
> à 2000	0.93	1.11
Petit Déjeuner	0.59	0.59
Goûter	0.59	0.59
Facturation au 1/4h mais une 1/2h minimum est facturée obligatoirement		

MJB tarifs ADHÉSION en € <i>à compter du 1^{er} avril 2026</i>		
Désignation	2024-2025	2025-2026
Commune	15,00	15,00
Hors commune	20,00	20,00

MJB tarifs DIVERS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2026</i>		
Désignation	Qté	Tarifs
Boisson – Canette (non alcoolisée)	1	0,55
Barre chocolatée	1	0,45
Sucette et malabar (ou assimilé)	1	0,25
Carambar (ou assimilé)	1	0,15

MJB tarifs ACTIVITÉS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2026</i>			
Quotient Familial CAF	1	2	3
	repas	repas + soirée	nuitée
moins de 600	2.26	5.30	6.19
600 à 800	2.68	5.85	7.18
800 à 1000	3.10	6.38	8.17
1000 à 1200	3.52	6.91	9.16
1200 à 1400	3.94	7.44	10.15
1400 à 1600	4.36	7.97	11.14
1600 à 1800	4.78	8.50	12.13
1800 à 2000	5.20	9.03	13.12
> à 2000	5.62	9.56	14.11
Hors Brains quotient max + 10 %	6.18	10.52	15.52

MJB tarifs SÉJOURS en € <i>à compter du 1^{er} avril 2026</i>				
Quotient Familial CAF	2024-2025		2025-2026	
	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour
moins de 600	90,00	18,00	90,00	18,00
600 à 800	120,00	24,00	120,00	24,00
800 à 1000	140,00	28,00	140,00	28,00
1000 à 1200	160,00	32,00	160,00	32,00
1200 à 1400	180,00	36,00	180,00	36,00
1400 à 1600	190,00	38,00	190,00	38,00
1600 à 1800	200,00	40,00	200,00	40,00
1800 à 2000	210,00	42,00	210,00	42,00
> à 2000	220,00	44,00	220,00	44,00

Tarifs ALSH en € (hors séjours) à compter du 1 ^{er} avril 2026						
Quotient Familial CAF	Commune			Hors commune		
	Journée 7h30 18h30	½ journée AVEC repas 11h45 18h30	½ journée SANS repas 13h30 18h30	Journée 7h30 18h30	½ journée AVEC repas 11h45 18h30	½ journée SANS repas 13h30 18h30
moins de 600	5.92	4.69	3.34	8.81	6.11	4.36
600 à 800	6.97	5.75	4.40	9.86	7.17	5.41
800 à 1000	8.19	6.96	5.61	11.07	8.37	6.62
1000 à 1200	9.62	8.38	7.03	12.50	9.81	7.85
1200 à 1400	11.31	10.08	8.73	14.19	11.49	9.74
1400 à 1600	13.32	12.09	10.73	16.20	13.50	11.75
1600 à 1800	15.75	14.51	13.17	18.63	15.93	14.18
1800 à 2000	18.70	17.48	16.13	21.59	18.89	17.14
> à 2000	22.30	21.70	19.71	25.18	22.48	20.73

ALSH – tarifs nuitées en € à compter du 1 ^{er} avril 2026		
Quotient Familial CAF	2025	2026
moins de 600	14,00	14,00
600 à 800	15,00	15,00
800 à 1000	16,00	16,00
1000 à 1200	17,00	17,00
1200 à 1400	18,00	18,00
1400 à 1600	19,00	19,00
1600 à 1800	20,00	20,00
1800 à 2000	21,00	21,00
> à 2000	22,00	22,00

Tarifs RESTAURANT SCOLAIRE en € à compter du 1 ^{er} avril 2026		
Quotient Familial CAF	COMMUNE	HORS COMMUNE
moins de 600	1.00	3.19
600 à 800	1.00	3.45
800 à 1000	1.00	3.72
1000 à 1200	3.72	4.01
1200 à 1400	4.01	4.34
1400 à 1600	4.34	4.68
1600 à 1800	4.68	5.06
1800 à 2000	5.06	5.45
> à 2000	5.45	5.89
Tarif ADULTES	6.07	

Tarifs CIMETIÈRE en € à compter du 1 ^{er} avril 2026		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2025	2026
Concessions (1^{er} contrat ou renouvellement)		
Concession 2 m ² (15 ans)	223.00	230.00
Concession 4,60 m ² (15 ans)	513.00	520.00
Concession 0,40 m ² (15 ans)	111.00	120.00
Case de columbarium (15 ans)	278.00	280.00
Colonne du Souvenir droit d'apposition d'une plaque (15 ans) <i>(l'achat de la plaque et sa gravure sont à la charge de la famille)</i>	20.00	20.00
Caveau provisoire / Case de columbarium provisoire		
6 premiers mois	0.00	0.00
A partir du 1 ^{er} jour du 7 ^{ème} mois <i>(par jour)</i>	22.00	22.00

Tarifs DROIT DE PLACE en € à compter du 1 ^{er} avril 2026		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2025	2026
Droit de place, par trimestre, le mètre linéaire pour les commerçants ambulants avec électricité	12.00	15.00
Amarrage Port Hamoneau annuel :		
Résident commune	26.00	30.00
Résident hors commune	52.00	60.00
Cirques et manèges :		
Chapiteau diamètre inférieur à 25 mètres	56.00	60.00
Chapiteau diamètre supérieur à 25 mètres	86.00	100.00

Tarifs CONTRAVENTION en € à compter du 1 ^{er} avril 2026		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2025	2026
Lutte contre la divagation des chiens par propriétaire et par année civile par jour de garde	9.00	10.00
Lutte contre les déjections canines sur le domaine public par propriétaire et par année civile		
1 ^{er} avertissement par courrier	0.00	0.00
2 ^{ème} avertissement	61.00	61.00

VENTE DE BOIS en € (seulement pour les habitants de la commune) à compter du 1 ^{er} avril 2026		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2025	2026
Chêne Frêne Acacia Charme Châtaignier		
- Le stère en + ou - 50 cm	66.00 €	66.00 €
- Le stère sur pied	22.00 €	22.00 €
Autres bois		
- Le stère en + ou - 50 cm	45.00	45.00
- Le stère sur pied	15.00	15.00

Tarifs LOCATION des SALLES MUNICIPALES en € à compter du 1 ^{er} avril 2026							
Associations de la COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueil					
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	GRATUIT			
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	GRATUIT			
Habitants et Professions libérales de la COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueil		1/2 journée 8h-12h 14h-18h	Soirée 18h-1h	Samedi 9h au Lundi 9h	Caution
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	70 €	80 €	120 €	700 €
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	90 €	100 €	150 €	700 €
Professionnels de la COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueil					
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	13 €/h			
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	17 €/h			
Habitants, Associations et Professions libérales							
HORS COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueil		1/2 journée 8h-12h 14h-18h	Soirée 18h-1h	Samedi 9h au Lundi 9h	Caution
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	120 €	150 €	200 €	700 €
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	150 €	200 €	250 €	700 €

2026-010 - Vote des subventions 2026 accordées aux associations

Rapporteur : Julien AMAILLAND

BENEFICIAIRES	Imputation	Vote 2025 en €	Prop. 2026 en €	Observations
ASSOCIATIONS Brains				
F.C.B.L. (Foot Club Basse Loire)	65748	2 450	2300	
A.S.B. Basket	65748	1 350	1 050	
Badminton Club Brains	65748	600	600	
Brains Sophrologie	65748	110	0	
Brains de Yoga	65748	320	320	
Course à pied	65748	100	230	
A Petits Pas	65748	270	240	
Les Ensembles Sonores de Brains	65748	1 550	1 510	
Brains de Musique	65748	1 675	1 870	
AELB Amis des Ecoles Laïques	65748	1770	990	
Amis des Ecoles Laïques Cotisation USEP	65748	220	220	
Association "le sens du mouvement"	65748	110	110	
Atelier du Bout des doigts	65748	110	110	
Union de Brains	65748	1 110	1 200	
UNC (Union National anciens combattants)	65748	240	200	
Chorale-cantabile	65748	540	480	
Amicale Sapeurs-Pompiers	65748	600	600	
Société de Chasse	65748	110	110	
Mémoires de Brains	65748	300	300	
APAB (Associations des Prof. Agricoles de BRAINS)	65748	110	110	
Un Brains d'énergie	65748	150	190	
Les chemins du bien-être	65748	300	340	
Brains Cyclo club	65748	130	140	
Sous Total I	65748	14 225	13 000	
ASSOCIATIONS HORS BRAINS				
Au fil de l'eau du pays de retz	65748	500	0	
Nantes Natation	65748	8871	0	Arrêt du projet
Sous Total II	65748	9 371	0	
SOLIDARITE				
Restaurants du Cœur	65748	950	1000	
Secours populaire Pays de Retz	65748	950	1000	
Banque alimentaire Loire Atl.	65748	0	0	
ANADOM (DOMUS)	65748	1100	1100	
CSI Bouaye	65748	500	500	
Solidarité femmes	65748	0	0	
Association Solidarité Paysans 44	65748	100	100	
ADMR	65748	300	300	
ADAR	65748	250	300	
RERZ'AGIR	65748	100	100	
Donneurs de sang	65748	400	150	
Adapellia	65748	0	200	
Sous Total III	65748	4 550	4 750	
TOTAL 65748		28 106	17 750	
Collège Bellestre Bouaye	657382	0	0	
Collège St Hermeland Bouaye	657382	0	0	
Amis des Ecoles Laïques projets école JV	657382	10 185	1 160	Voyage scolaire 29 CM2 x 40 € = 1160 €
OGEC	657382	0	1 240	Subvention voyage scolaire 40 € X 31 élèves
TOTAL 657382		10 185	2 400	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE aux associations, les subventions présentées dans le tableau ci-dessus, d'un montant de soit 30 750 € au chapitre 65748 et 2 400 € au chapitre 657382.

2026-011 - Fournitures scolaires 2026

Rapporteur : Magali ROUDOUKINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE, pour les élèves fréquentant l'école publique Jules Verne de Brains, la somme de 40 € par élève pour l'année civile 2026 pour l'achat de fournitures scolaires.

2026-012 - Présentation et vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Jean-Noël HUVELIN

Les chapitres 040, 041 et 042 ne sont pas intégrés dans le calcul car ce sont des écritures non budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026	
	Budget en €	Réalisé en €	Solde en €	Propositions Nouvelles en €	Propositions Globales en €
011 - Charges à caractère général	862 511,99	808 636,08	53 875,91	1 517 435,92	1 517 435,92
60 - Achats et variation des stocks	404 800,00	368 232,88	36 567,12	364 800,00	364 800,00
61 - Services extérieurs	334 799,99	355 789,19	-20 989,20	1 043 220,92	1 043 220,92
62 - Autres services extérieurs	117 712,00	80 002,45	37 709,55	104 800,00	104 800,00
63 - Impôts, taxes et versements	5 200,00	4 611,56	588,44	4 615,00	4 615,00
012 - Charges de personnel	1 609 470,00	1 494 892,70	114 577,30	1 609 084,00	1 609 084,00
62 - Autres services extérieurs	36 300,00	3 641,50	32 658,50	6 714,00	6 714,00
63 - Impôts, taxes	42 200,00	43 733,91	-1 533,91	44 800,00	44 800,00
64 - Charges de personnel	1 530 970,00	1 447 517,29	83 452,71	1 557 570,00	1 557 570,00
014 - Atténuations de produits	89 146,20	82 560,20	6 586,00	85 244,00	85 244,00
65 - Autres charges courantes	293 577,18	206 737,84	86 839,34	236 150,00	236 150,00
66 - Charges financières	14 000,00	10 357,19	3 642,81	7 000,00	7 000,00
67 - Charges spécifiques	650,00	622,03	27,97	650,00	650,00
68 - Dotations aux amortissements	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total dépenses réelles	2 871 355,37	2 603 806,04	267 549,33	3 457 563,92	3 457 563,92
Total dépenses d'ordre	590 138,98	9 500,00	580 638,98	268 364,78	268 364,78
Total dépenses fonction.	3 461 494,35	2 613 306,04	848 188,31	3 725 928,70	3 725 928,70

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026	
	Budget en €	Réalisé en €	Solde en €	Propositions Nouvelles en €	Propositions Globales en €
70 - Produits des services	284 200,00	283 169,40	1 030,60	286 900,00	286 900,00
73 - Impôts et taxes	457 046,00	536 078,00	-79 032,00	536 910,00	536 910,00
731 - Impositions directes	1 272 602,00	1 299 448,52	-26 846,52	1 344 337,00	1 344 337,00
74 - Dotations et participations	593 333,00	485 174,74	108 158,26	544 923,00	544 923,00
75 - Autres produits courants	63 000,00	62 607,42	392,57	63 831,96	63 831,96
77 - Produits spécifiques		13 558,67	-13 558,67		
78 - Reprises sur amortissements		30,00	-30,00		
013 - Atténuations de charges	37 000,00	82 213,64	-45 213,64	37 571,00	37 571,00
002 - Excédent de fonct. reporté	754 313,35		754 313,35	906 455,74	906 455,74
Total recettes réelles	3 461 494,35	2 762 280,39	699 213,96	3 720 928,70	3 720 928,70
Total recettes d'ordre		4 000,00	-4 000,00	5 000,00	5 000,00
Total recettes fonction.	3 461 494,35	2 766 280,39	695 213,96	3 725 928,70	3 725 928,70

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget en €	Réalisé en €	Solde en €	Propositions Nouvelles en €	Reports en €	Propositions Globales en €
16 - Emprunts et dettes assimilés	116 302,47	116 302,47		98 317,16		98 317,16
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00	4 409,86	590,14	4 520,00		4 520,00
204 - Subventions d'équipement	8 500,00		8 500,00		8 427,18	8 427,18
21 - Immobilisations corporelles	246 969,41	230 457,38	16 512,03	508 260,00	13 436,94	521 696,94
23 - Immobilisations en cours	889 226,75		889 226,75			
27 - Autres immo financières	140,00	140,00				
Total dépenses réelles	1 266 138,63	351 309,71	914 828,92	611 097,16	21 864,12	632 961,28
Total dépenses d'ordre	25 371,77	29 371,77	-4 000,00	18 608,09		18 608,09
Total dépenses invest.	1 291 510,40	380 681,48	910 828,92	629 705,25	21 864,12	651 569,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2025			Budget primitif 2026		
	Budget en €	Réalisé en €	Solde en €	Propositions Nouvelles en €	Reports en €	Propositions Globales en €
001 - Excédent d'inv. reporté	352 499,65		352 499,65	345 674,10		345 674,10
10 - Dotations	323 500,00	339 406,56	-15 906,56	23 922,40		23 922,40
Total recettes réelles	675 999,65	339 406,56	336 593,09	369 596,50		369 596,50
Total recettes d'ordre	615 510,75	34 871,77	580 638,98	281 972,87		281 972,87
Total recettes invest.	1 291 510,40	374 278,33	917 232,07	651 569,37		651 569,37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 725 928.70 € et qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 651 569.37 €.

Questions diverses

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 03.

Le Maire, Laure BESLIER



Le secrétaire de séance, Chantal BARBEREAU



Publié le :

23 MARS 2026